



FAIRE REVIVRE LA JARDINERIE DU CENTRE-VILLE

Appel à manifestation d'intérêt
pour l'exploitation de la jardinerie
du centre-ville de Clamart



CLAMART, UNE VILLE ATTRACTIVE ET EN PLEIN ESSOR

Située à seulement 6 km de Paris, Clamart conjugue avec harmonie cadre de vie résidentiel, ambition urbaine et dynamisme économique.

Forte de ses 57 000 habitants, la ville est portée par une politique de développement ambitieuse : construction de nouveaux quartiers, amélioration de la qualité de vie, mise en valeur des espaces verts, soutien à l'économie locale.

Labellisée Ville active et sportive, Clamart se distingue aussi par la richesse de sa vie associative, culturelle et sportive.

Très bien desservie, prisée pour son environnement verdoyant et son atmosphère familiale, elle attire une population active, dynamique, en quête de qualité de vie aux portes de la capitale.



« À Clamart, nous avons à cœur de redonner vie à des lieux emblématiques de notre ville. La renaissance de cette jardinerie historique dans le centre-ville de Clamart illustre notre volonté de conjuguer dynamisme économique et qualité de vie. C'est aussi une manière de soutenir l'entrepreneuriat local tout en préservant l'âme de notre territoire. »

Yves COSCAS, maire de Clamart

CLAMART EN BREF ●



57 000
habitants



7
quartiers



230 hectares
de forêt



9,5 km
de Notre-Dame-de-Paris



500
Commercs



350
Entreprises



2
Lignes de tramway
T6 et T10



1
Lignes de train
N



1
Lignes de métro
15

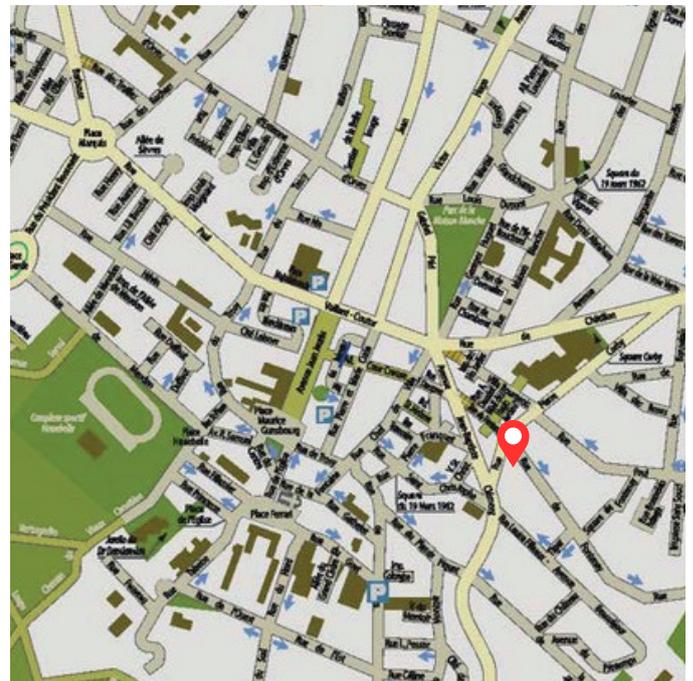
UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE AU CŒUR DE CLAMART

Située en centre ville de Clamart, la jardinerie participe activement au développement paysager de la ville.

La jardinerie peut répondre à la demande croissante de végétalisation urbaine avec des plantes d'intérieur, balconnières, potagers urbains, produits locaux, ateliers de jardinage et conseils personnalisés. Elle peut aussi devenir un véritable lieu de vie, de sensibilisation à la nature et de lien social, en cohérence avec les ambitions environnementales de la Ville de Clamart.

Les atouts majeurs du site :

- **Un emplacement stratégique** : bien implanté dans un quartier vivant, dans le centre-ville, il bénéficie d'une belle visibilité et d'un fort passage.
- **Des espaces adaptés** : pensés pour l'exposition de végétaux, de mobilier de jardin et d'équipements horticoles.
- **Une structure fonctionnelle** : permettant de développer des services de conseil, d'aménagement paysager ou encore des animations autour du végétal.
- **Un environnement favorable** : Clamart est labellisée Ville Fleurie – 3 fleurs et se compose majoritairement de maisons avec jardins, un cadre idéal pour une clientèle de jardiniers amateurs.
- **Une concurrence quasi-inexistante** : aucun commerce similaire n'est implanté sur la commune.



Plan du centre ville de Clamart / localisation de la jardinerie

Grâce à sa notoriété et à son enracinement local, ce lieu représente un terreau fertile pour relancer un commerce reconnu et l'ancrer durablement dans le tissu commerçant clamartois.



Vue de face de la jardinerie depuis la rue Pierre Corby

COMMENT DÉPOSER UNE CANDIDATURE ?

CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les porteurs de projet sont invités à remplir et transmettre un dossier de candidature.

REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être transmis avant le 3 novembre à 12h, avec en objet **AMI JARDINERIE**, en version numérique par mail à l'adresse :

amiclamart@valleesud-developpement.fr

ANALYSE DES CANDIDATURES

La totalité des pièces demandées est indispensable à l'analyse. Leur absence pourra entraîner l'éviction du candidat. L'appréciation est assurée par le comité commerces de Clamart.

Les critères retenus pour le jugement sont les suivants :

- L'impact sur l'attractivité du site comprenant la qualité du concept commercial,
- l'aménagement des lieux et la nature de l'activité;
- La viabilité économique du projet comprenant l'analyse du business plan et le **montant du loyer proposé**;
- Le parcours professionnel du candidat. Le comité commerce de Clamart se réservera la possibilité d'éliminer des candidatures non-conformes à la vocation des locaux.

SELECTIONS DES ATTRIBUTIONS

Après analyse, les candidats présélectionnés seront invités à passer une audition devant le comité commerce qui donnera un avis.

Si le projet présenté est retenu, une signature sera alors envisagée avec le candidat. Les frais et honoraires d'établissement du bail ainsi que les frais de commercialisation sont fixés à 30% du loyer annuel, TVA en sus et seront payables par le preneur le jour de la signature du bail.





LES PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

Dossier de présentation comprenant :

- Présentation du candidat (CV, parcours, copie de la pièce d'identité, KBIS)
- Lettre de motivation
- Présentation du projet commercial
- Présentation illustrée du projet d'aménagement du local (intérieur-extérieur)
- Modalité de financement du projet
- Business Plan (bilan d'exploitation prévisionnel établi par un expert-comptable), identifiant les personnels nécessaires ainsi que l'ensemble des postes recettes et dépenses prévisionnelles)
- Conditions financières (montant du loyer proposé, éventuel accompagnement locatif) et de calendrier (autorisations administratives, durée travaux, date prévisionnelle d'ouverture)



Date limite de remise des candidatures
et offres :

3 novembre 2025 à 12h

Auditions des candidats par le comité
commerce :

**semaine du 10 au 14 novembre
2025**

Désignation du candidat lauréat :

le 28 novembre 2025



POUR TOUTE INFORMATION

amiclamart@valleesud-developpement.fr

